l'enseignant de l'Ardèche

L'école libératrice

se-unsa

N° 120 - février 2017

Dispensé de timbrage

Déposé à Aubenas

Le 20 février 2017

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Sommaire

1. Edito
2. **Carte scolaire 1er degré déclaration Unsa au** CTSD du 26/01/2017

3 & 4. Carte scolaire 1er degré, les décisions à la rentrée 2017

5. **Carte scolaire 2nd degré déclaration Unsa au** CTSD du 23/01/2017
6. La page interprofessionnelle Unsa Retraite et Résultats des élections TPE

7 & 8. SE-**Unsa Adhésion découverte :** offre réservée aux nouveaux adhérents

Baromètre des métiers de l'Unsa Education 5ème édition, spéciale échéances 2017

Le SE-Unsa de l'Ardèche relaie actuellement, par ses canaux numériques de diffusion mais également par le biais de ce bulletin papier, la proposition d'expression de sa fédération, l'Unsa Education.

Comme plus de 25 000 collègues l'an dernier, vous pouvez donner votre avis, faire valoir votre opinion, en un mot donnez de la voix.

Cette année, élections présidentielles obligent, nous avons décidé de vous interroger sur une dizaine de propositions qui émergent des différentes positions des candidats. Vos réponses nous serviront de base pour interpeller ces même candidats aux destinés de notre pays et de son système éducatif.

Rendez-vous donc sur le site internet de l'Unsa Education

http://www.unsa-education.com

Pour vous exprimer et faire porter votre voix

François LAPPE, Secrétaire Départemental

L'Enseignant de l'Ardèche Directeur de publication : François LAPPE - CPPAP n° 0419 S 08120 - ISSN 1630-5132

Prix de vente : 1,00 euro Imprimé par Onlineprinters, étiqueté par nos soins - Section départementale du SE-UNSA de l'Ardèche

Déclaration de l'UNSA Éducation

CTSD 1er degré de l'Ardèche du 26 janvier 2017

Pour cette dernière année du quinquennat, les moyens nationaux dévoués à l'Education Nationale sont présents et tendent vers l'aboutissement des postes promis durant la campagne présidentielle de 2012. Dans le premier degré, plus de 4000 postes vont être créés en 2017 et **viennent clore cinq années d'investissement de l'Etat dans son Ecole. l'Unsa Éducation souhaite que ce soit l'objectif de la réussite de chacune et chacun qui préside. L'École doit affirmer un refus** permanent et actif de toutes les inégalités, de toutes les discriminations, de toutes les sélections **par l'échec.**

L'Éducation et particulièrement l'École sont encore peu au cœur des nombreux débats de cette année présidentielle qui sera décisive. L'Unsa Éducation réaffirmera son attention et son analyse aux choix qui placent l'Éducation comme une priorité, la réforment dans le sens d'une meilleure réussite de tous, reconnaissent l'investissement et le professionnalisme de ses personnels. Pour L'Unsa Éducation, l'École et l'Éducation doivent être protégées des polémiques et des instrumentalisations.

Le département de l'Ardèche est doté cette année d'un poste à l'issue du CTA. Avec les 5 postes étiquetés "ruralité" de décembre dernier, la dotation ardéchoise en 2017 est donc finalement de **6 postes dont 5 fléchés. Si sur le plan académique, au regard des situations des autres** départements et de leurs besoins parfois criants, cette dotation peut paraitre satisfaisante dans sa répartition, son application dans notre département reste à mener. Les esquisses et projections mises en avant lors du groupe de travail du 19 janvier dernier sont encourageantes par certains aspects. On se permet à nouveau de penser en terme de créations d'Ulis Ecole, de postes de Rased, d'envisager différemment les seuils des petites structures ardéchoises avec les postes de soutien pédagogique. Par exemple encore, les décharges de PEMF seraient abondées et les dispositifs de maitres surnuméraires encore amplifiés.

Cependant d'autres implications des choix qui seront faits aujourd'hui et le 9 février prochain, lors du CDEN, nous inquiètent. Le nombre de fermetures de classes envisagées ou le nombre d'écoles qui pourraient ne pas voir d'ouverture de classe font d'établissements comme la Violette au Teil ou Champagne des exemples représentatifs du phénomène qui toucherait certaines petites structures du département et se manifesterait par une extrême tension des effectifs avec parfois jusqu'à 30 élèves par classe. De même, le nombre total de poste d'enseignants référents abondé l'année dernière, produit quelques effets dès cette année, mais mériterait selon nous d'être à nouveau augmenté d'un poste au vu des conditions de travail encore très tendues pour ces personnels dans le département. C'est toute la difficulté de choix à mener dans une enveloppe départementale certes favorable dans sa répartition académique, mais limitée face à tous les chantiers à mener dans le département. C'est l'enjeu de cette instance et de ses débats.

Notre constat depuis 2013 en Ardèche perdure. Pour que la refondation puisse pleinement se déployer dans le département et puisse montrer de manière concrète ses effets positifs dans nos écoles, aux yeux de toute la communauté éducative, cela passe par des moyens. Ces moyens ont été, dans une tendance certes limitée, à la hausse dans le département depuis 5 ans. Nous espérons que cette orientation ne sera pas remise en cause dans les années à venir.

Bilan des opérations de carte scolaire ardéchoises 1er degré

Les instances ardéchoises de carte scolaire, pour les mesures du premier degré à la rentrée 2017, se sont déroulées en 3 temps : le groupe de travail préparatoire du jeudi 19 janvier, le CTSD du 26 janvier et enfin le CDEN du jeudi 9 février. Le SE-Unsa, qui siégeait dans ces instances au nom de sa fédération l'Unsa Education, a pleinement participé à l'ensemble des riches et nombreux débats de cette année.

Aux pages 3 et 4, vous trouverez les décisions actées par l'administration à l'issue du CDEN

Ouvertures de classes

- Aubenas Beausoleil Ecole Elémentaire 6ème classe
- Aubenas Le Pont Ecole Elémentaire 4ème classe
(+ 1/4 de décharge de direction)
- Boulieu les Annonay Ecole Primaire 6ème classe
- Cornas Ecole Maternelle 4ème classe
(+ 1/4 de décharge de direction)
- Cruas Ecole Elémentaire 7ème classe
- Guilherand Grange Ecole Elémentaire Provence
5ème classe
- Le Pouzin Ecole Elémentaire 6ème classe
- Peaugres Ecole Primaire 5ème classe
- Rompon Ecole Primaire 4ème classe
(+ 1/4 de décharge de direction)
- St Germain Ecole Primaire 4ème classe
(+ 1/4 de décharge de direction)

Situation des écoles Teillaret au Teil

Les écoles de Teillaret, la classe unique de maternelle et l'école élémentaire à 2 classes sont fermées suite à la décision de la Mairie.
3 créations de postes ont lieu sur la commune du Teil :
- 1 poste à l'école maternelle Astier
- 2 postes à l'école élémentaire du Centre

Blocages à l'ouverture

- L'ouverture d'un poste sur la commune du Teil est en blocage, ce blocage sera discuté aux CTSD de juin et septembre en fonction de la répartition des élèves dans les différentes écoles de la commune.
- Bourg Saint Andéol Ecole Elémentaire Centre 6ème classe
- Bourg Saint Andéol Ecole Elémentaire Sud
6ème classe

A Bourg Saint Andéol, la mairie a fait part en dernière minute de doutes quant à la capacité des locaux de ses écoles (élémentaires Sud et Centre) à ouvrir de manière opérationnelle et a demandé à réfléchir avec l'administration à une autre répartition des élèves sur l'ensemble des écoles de la commune. Les organisations syndicales dont l'Unsa Education ont montré leur vive opposition à cette suspension qui va être mal comprise. Le Dasen a indiqué qu'il ne faut pas y voir un recul et que les ouvertures sont toujours la voie à mener, que le blocage à l'ouverture le permet. Il n'en demeure pas moins que pour l'Unsa Education, nous manquons là une occasion de donner un signal fort et positif face à des effectifs conséquents dans ces deux écoles qui ont besoin justement de stabilité et de certitudes. Nous ratons aus-

Régulation des décharges de direction :

- Ouverture du 1/4 de temps de décharge de direction à l'école Maternelle de Bourg Saint Andéol Sud
- Ouverture du 1/4 de temps de décharge de direction à l'école Maternelle de Vals les Bains
- Perte du 1/4 de temps décharge de direction à l'école élémentaire de Labégude
- Passage de 1/3 à 1/2 temps de décharge de direction à l'école élémentaire de Le Teil Centre

Autres mesures

Décharges des maitres formateurs (PEMF)
Les décharges de 16 postes de maitres formateurs doivent passer de 0,25 ETP à 0,33 ETP. Ce passage sur tout le département représente 1,25 ETP.

Autres mesures maitres surnuméraires

- Fermeture du 1/2 poste de maitre surnuméraire à l'Ecole Elémentaire d'Aubenas le Pont
- Ouverture d'un 1/2 poste de maitre surnuméraire à l'Ecole Primaire d'Aubenas les Oliviers
- Ouverture d'un 1/2 poste de maitre surnuméraire à l'Ecole Primaire Jean Moulin de Tournon
- Passage d'un 1/2 poste à un poste entier du poste de maitre surnuméraire de l'Ecole Primaire de Largentière
- Passage d'un 3/4 de poste à un poste entier du poste de maitre surnuméraire de l'Ecole Elémentaire de Malleval à Annonay
- Passage d'un 3/4 de poste à un poste entier du poste de maitre surnuméraire de l'Ecole Elémentaire des Cordeliers à Annonay

Bilan des opérations de carte scolaire ardéchoises 1er degré (suite)

6,25 postes sont placés en réserve pour les mesures de carte scolaire d'ajustement à la rentrée 2017. Lors du CTSD du 26 janvier dernier, les organisations syndicales dont le SE-Unsa ont demandé et obtenu la tenue d'un CTSD de suivi en juin 2017. Nous invitons d'ores et déjà les écoles à communiquer régulièrement avec l'Unsa, pour préparer au mieux cette instance de juin en fonction des évolutions qu'elles connaitront d'ici là.

Fermetures de classes

- Alissas Ecole Primaire 9ème classe
- Andance Ecole Primaire 4ème classe

(perte du 1/4 de temps de décharge de direction)

- Annonay Ecole Primaire Bernaudin 2ème classe (confirmation de la fermeture provisoire de septembre 2016)
- Annonay Van Gogh Ecole Elémentaire 6ème classe
- Chassiers Ecole Primaire 5ème classe
- Coux Village Ecole Primaire 4ème classe

(perte du 1/4 de temps de décharge de direction)

- Cruas Ecole Maternelle 4ème classe

(perte du 1/4 de temps de décharge de direction)

- Davezieux Ecole Maternelle 3ème classe
- Flaviac Ecole Elémentaire 4ème classe
- La Voulte Ecole Maternelle Centre 4ème classe (perte du 1/4 de temps de décharge de direction)
- Lagorce Ecole Primaire 5ème classe
- Largentière Ecole Primaire 4ème classe

(perte du 1/4 de temps de décharge de direction)

- Meyras Ecole Primaire 4ème classe

(perte du 1/4 de temps de décharge de direction)

- Orgnac l'Aven Ecole Primaire 3ème classe (confirmation de la fermeture provisoire de septembre 2016)
- Roiffieux Ecole Primaire 5ème classe
- Ruoms Ecole Elémentaire 6ème classe
- Soyons Ecole Primaire 8ème classe
- St Agrève Ecole Elémentaire 5ème classe
- St Martin d'Ardèche Ecole Primaire 4ème classe (perte du 1/4 de temps de décharge de direction)
- St Montan Ecole Primaire 8ème classe (passage d'un 1/3 temps à 1/4 temps de décharge de direction)
- St Symphorien sous Chomérac Ecole Primaire 4ème classe (perte du 1/4 de temps de décharge de direction)
- Ucel Ecole Primaire 6ème classe
- Vernosc Ecole Primaire 9ème classe
- Vion Ecole Primaire 4ème classe

(perte du 1/4 de temps de décharge de direction)

Blocage à la fermeture

- Mauves Ecole Primaire 4ème classe.
- Les Vans Ecole Elémentaire 6ème classe
- Annonay Bernaudin - Classe unique

Ces blocages seront discuté aux CTSD de juin et septembre en fonction de l'évolution des effectifs.

Vote en contre de l'Unsa au CDEN .

Après s'être abstenu au CTSD, l'Unsa s'est opposé aux décisions finales en considérant que la suspension (blocage à l'ouverture) quant aux 2 ouvertures initialement prévues à Bourg Saint Andéol, à la suite des hésitations de dernières minutes de la Mairie est vraiment préjudiciable et fragilisante pour ces écoles.

Autres mesures

Dans le cadre de la convention ruralité, des postes de soutien seront pérennisés ou créés. Ce ne seront pas des postes classe mais des postes de soutien pédagogique. Ils seront ouverts à titre définitif et proposés au mouvement pour des enseignants.

- St Sauveur de Montagut, Ecole Maternelle Moulinon
- St Pons, Ecole Primaire, Ecole Primaire
- St Etienne de Serre, Ecole Primaire
- Mariac, Ecole Primaire
- Le Cheylard, Ecole Elémentaire

Fermeture de la 2ème classe dans les écoles ci-dessous, écoles primaires à 2 classes. Passage en classe unique, maintien de 2 enseignants avec la création de postes de soutien pédagogique.

- St Michel de Chabrillanoux, Ecole Primaire
- St Cierge la Serre, Ecole Primaire
- St Jeure d'Ay, Ecole Primaire
- Chalencon, Ecole Primaire
- Peyraud, Ecole Primaire (soumis à l'avancée de réflexion de création d'un RPI avec l'Ecole de Champagne)

Autres mesures ASH

- Ouverture d'une Ulis Ecole Elém J. Moulin à Annonay
- Ouverture d'une Ulis Ecole Elém Le Pouzin
- Ouverture d'une Ulis Ecole Elém Frayol Le Teil
- Fermeture du poste de maitre G de l'école élém Frayol au Teil (gelé à la carte scolaire 2016)
- Ouverture d'un poste de maitre E à l'école élém Malleval d'Annonay
- Ouverture d'un poste de maitre E à l'école élém Van Gogh d'Annonay
- Ouverture d'un poste de maitre E à l'école élém Sud de Bourg Saint Andéol
- Annonay : transfert du poste de Psychologue scolaire de

Second Degré

Un problème, une question 2nd degré ,

Les militants du SE-Unsa peuvent vous répondre !

Vous pouvez nous joindre par téléphone et mail :

07@se-unsa.org et 04.75.35.58.83

Vous pouvez toujours bien-sûr joindre aussi les militants de la Section Académique du SE-Unsa à Grenoble :

Section Académique du SE-Unsa - Grenoble

Bourse du travail - 32 avenue de l'Europe

38030 GRENOBLE Cedex 2

Tel : 04.76.23.38.54 Mail : ac-grenoble@se-unsa.org

Déclaration liminaire de l'UNSA-Education au CTSD 2nd degré du 23 janvier 2017

A la rentrée 2017, notre académie enregistrera une arrivée supplémentaire de 942 élèves en collège s'accompagnant d'une dotation de 60 ETP. En Ardèche, c'est 35 élèves de plus qui seront accueillis dans les établissements avec 4 ETP attribués.

L'UNSA Education salue cette dotation positive qui concourt à la finalisation de la mise en œuvre de la réforme du collège. Même si tout n'est pas encore complètement stabilisé, l'engagement de notre organisation pour la réussite de tous les élèves est conforté par les données de la dernière enquête PISA : un changement est nécessaire.

Pour autant, ce début d'année a été difficile et mouvementé pour les enseignants de collège avec la mise en place des programmes sur les 4 niveaux, celle du nouveau socle, les concertations en équipes disciplinaires pour les progressions par cycle et en équipe éducative pour les EPI & les parcours (HDA, exploitation des stages de 3ème…), la liaison école/collège, les réflexions autour de la nouvelle évaluation et du LSUN, les questionnements autour de la préparation des élèves au nouveau DNB.

Concernant les moyens, comme souligné en CTA, L'Unsa Education s'interroge sur les 4 ETP attribués à notre département : seront-ils suffisants pour couvrir la hausse démographique, le financement du 1/4 d'heure supplémentaire lié à la réforme et l'accompagnement différencié en REP / REP+ ?

L'Unsa-Education déplore cette année encore la part faite aux HSA avec un taux moyen de 6.98 % sur notre département, taux le moins élevé de l'académie mais en augmentation par rapport à la rentrée dernière (6.87%). Nous attirons votre attention sur les conséquences pour nos collègues, à savoir la multiplication des compléments de services, voire des suppressions de postes.

L'Unsa-Education se félicite enfin de l'ouverture de l'ULIS au collège au Teil, dont nous avons plusieurs fois dans cette instance, rappelé la nécessité. Nous mentionnons également la nécessité pour les équipes pédagogiques d'être accompagnées lors de ces ouvertures. La montée en char-

Le coin des retraités

Régis Maurin Secrétaire Retraites et Retraités

SE-Unsa de l'Ardèche.

A l'heure où l'Unsa Retraité s'adresse aux candidats aux législatives, nous rappelons ci-dessous les attentes de notre organisation concernant la protection sociale.

Notre système de protection sociale, dont la Sécurité Sociale en est le pilier essentiel, repose sur le principe de solidarité entre tous les citoyens. Il constitue un acquis social, qu'il est indispensable de sauvegarder.

La politique de santé doit renforcer et clarifier le rôle et la place de l'Assurance Maladie et des Complémentaires Santé. Les aides pour l'acquisition d'une Complémentaire Santé doivent être généralisées à l'ensemble des retraités.

Cette politique doit permettre un accès aux soins pour tous, sur l'ensemble du territoire, en assurant une répartition équilibrée des professionnels de santé et des structures médicales.

Elle doit également renforcer les campagnes d'éducation et de prévention.

Pour les personnes âgées en perte d'autonomie, la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement (loi ASV) améliore leur prise en charge. Il est essentiel qu'elle soit intégralement appliquée et que le financement du risque « perte d'autono-

Élections TPE **: percée de l'Unsa**

	2012	2017	écart
CFE-CGC	2,30%	3,38%	+ 1,08%
US SOLIDAIRES	4,73%	3,50%	- 1,23%
CFTC	6,52%	7,44%	+ 0,92%
UNSA	7,32%	12,49%	+ 5,17%
FORCE OUVRIÈRE	15,25%	13,01%	- 2,24%
CFDT	19,23%	15,49%	- 3,74%
LA CGT	29,57%	25,12%	- 4,45%

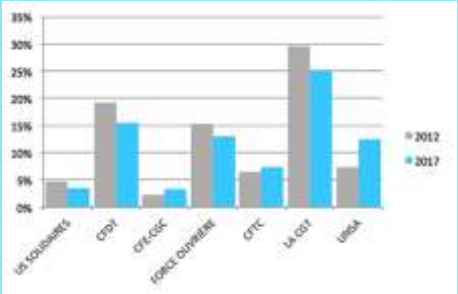

Les résultats des élections des Très Petites Entreprises (TPE), qui se sont déroulées du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017, ont été publiés début février.

Avec 12,49 **% des voix, l'Unsa enregistre la plus forte progression. Au re-**gard du scrutin TPE précédent de 2012, elle est en effet la seule organisation à améliorer son score, en pourcentage (+ 5,17 %) comme en voix (+ 18,5 **%). L'Unsa consolide ainsi sa 4ème place et se rapproche des trois pre-**miers, à 0,5 point seulement du 3ème.

Ces bons résultats sont d'abord à mettre au compte de l'offre syndicale développée par l'Unsa auprès des salariés de TPE. Elle les considère comme des salariés à part entière, qui ont d'abord besoin d'information, d'aide juridique, d'assistance administrative, bref d'un syndicalisme utile, efficace et responsable. Ils sont le fruit aussi d'une campagne de terrain dynamique menée par des équipes militantes motivées.

Cet excellent score réalisé par l'Unsa ne lui fait pas oublier le très fort taux d'abstention qui marque ce scrutin. Déjà faible en 2012 avec 10,09 %, la participation chute en effet à 7,23 % en 2017.

Le report du vote pendant la période des fêtes de fin d'année en est la principale explication. Cela engage la responsabilité de la CGT qui ne pouvait ignorer les conséquences d'un recours qu'elle a déposé tardivement.

Mais au-delà de cet épisode procédurier, la faible participation témoigne du degré d'extériorité des salariés de TPE à l'égard du syndicalisme. Ce sentiment, ressenti par près de 20 % du salariat français, devrait interpeller le syndicalisme dans son ensemble.

Pour sa part, et à la hauteur de sa responsabilité, l'Unsa entend bien continuer à répondre aux attentes

Offre réservée aux nouveaux adhérents !!!

BULLETIN D'ADHÉSION • BULLETIN D'ADHÉSION

spécial adhésion découverte • 2016-2017

Rejoignez le SE-Unsa

se-unsa.org

❑ **Je demande à bénéficier de l'adhésion découverte 2016-2017**

Nom d'usage : .....
Prénom : .....
Nom de naissance : .....
Né(e) le : .....
Adresse personnelle : .....
.....
.....
Téléphone : .....
Portable : .....
Adresse mél personnelle :
.....
Département de rattachement : .....
Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice :
.....
.....
.....

JE SUIS : ❑ Stagiaire ❍ 1er degré ❍ 2nd degré

❑ Contractuel Précisez : enseignant, CPE, COPsy : .....

❑ Titulaire
- Premier degré - Instit/PE - Fonction : .....
- Second degré - Discipline : .....

❍ Certifié ❍ PLP ❍ Agrégé ❍ Bi-admissible
❍ AE ❍ CE ❍ PEGC ❍ CE d'EPS ❍ Cop
❍ PEPS ❍ CPE ❍ DCIO ❍ Autre *(préciser)* : .....

Échelon : ..... ❍ Classe normale ❍ Hors classe ❍ Classe exceptionnelle

Mode de paiement : ❑ Chèque ❑ Prélèvements fractionnés(*)

Cotisation : stagiaire = 60 euros contractuel = 60 euros titulaire = 80 euros

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :

.....

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(*) autorisation de prélèvement à télécharger sur www.se-unsa.org/prelevement

A retourner avant le 10 mai 2017 à

SE-Unsa Ardèche - BP 20124 - 07206 AUBENAS Cedex

Offre réservée aux nouveaux adhérents

pour les collègues déjà adhérents et souhaitant renouveler leur cotisation, joigniez le 04.75.35.58.83 ou 07@se-unsa.org

Offre réservée aux nouveaux adhérents !

Adhésion DÉCOUVERTE

Rejoignez le SE-Unsa

Profitez d'un tarif préférentiel(*) à cette période de l'année et bénéficiez dès aujourd'hui de l'ensemble des services du SE-Unsa.

Du 10 mars au 10 mai, adhérez au SE-Unsa pour seulement 80 € (titulaires enseignants et personnels d'éducation) ou 60 € (contractuels et stagiaires).

(*)valable jusqu'à la rentrée 2017

Pour

- bénéficier d'un suivi personnalisé ;
- trouver un appui, une aide, un soutien grâce aux militants de proximité ;
- recevoir des infos utiles, en temps réel (magazine, newsletters…) ;
- partager des expériences et mutualiser des projets éducatifs et/ou pédagogiques ;
- être averti des opérations de carrière qui vous concernent.

ADHÉREZ !

NOUS SUIVRE

Notre blog métier : notremetier.se-unsa.org
Notre blog éduc : ecolededemain.wordpress.com

@SE_Unsa se.unsa www.se-unsa.org

se-unsa.org